

Le management « moderne » : maltraitance, mensonge et démotivation

« *Souffrance en France* », de Christophe Dejours, abordait en 1998 la question de la souffrance de ceux qu'un « nouveau management » contraignait de travailler à rebours de ce qui avait été l'identité de leur métier, en abandonnant les gestes et la morale qui le caractérisaient.

La réorganisation mise en œuvre à la Bibliothèque publique d'information (cf. *Convergences* n° 174) montre comment un pilotage managérial solitaire avec navigation à vue et revirements, pouvant aller jusqu'à la mise au placard de ceux qui n'avaient fait qu'exécuter la politique de la direction antérieure, est créateur de souffrance individuelle pour mieux détruire des collectifs de travail.

Hors de toute instance paritaire

Un vaste mouvement, concernant 240 personnes dans un établissement public – où chacun des agents doit postuler sur un poste, fut-il le sien - s'effectue sans aucune garantie formelle, hors de toute instance paritaire, sous la seule autorité d'une commission d'affectation présidée par le directeur qui refuse tout contrôle de la régularité des procédures.

Des personnes « pressenties » directeur ou chef de service « prennent des contacts » pour constituer leurs équipes bien avant d'être nommées. D'autres « conseillent » à des agents sur lesquels ils ont autorité de postuler sur un poste censé leur convenir bien mieux que celui pour lequel ils s'étaient manifestés, en leur laissant entendre que de toute façon, ils n'en obtiendront pas d'autre. Des collègues compétents sont écartés de postes de responsabilités auxquels ils pouvaient légitimement aspirer. On leur fait comprendre qu'ils seraient déphasés face aux nouveaux besoins, qu'ils doivent laisser la place à la jeune génération malgré la réforme des retraites. Des collègues qui avaient ouvertement critiqué le projet sont exclus des postes d'encadrants alors même que 71 % des 70 % de participants à la consultation organisée par l'Intersyndicale avaient répondu « non » à la question « avez-vous confiance dans ce projet pour faire émerger une bibliothèque améliorée ? ».

D'autres qui seront en retraite au moment où le nouvel organigramme sera mis en place, sont incitées par leur hiérarchie à postuler, car pour dissimuler l'absence de candidatures qu'auraient pu susciter certains postes, on ne recule devant rien !

Dans une profession à 75 % féminine, on assiste au retour d'une répartition conventionnelle des rôles sexués : toutes les « délégations » (3) à des femmes, 8 « directions » sur 10 à des hommes, soit 5 femmes sur 13 en intégrant les déléguées à la direction et 2 femmes sur 10 si on prend la direction au sens strict.

Dégradation du service offert

Entre la parole officielle et le « off », le double langage est permanent.

Dans la mise en place du nouvel organigramme, dans le contenu du projet d'établissement et dans la relation aux usagers, l'information interne a fait place à la « com » et à sa langue de bois. Impossible pour les collègues sans mensonge, malaise, mal être, voire souffrance, de se faire auprès du public quotidiennement le relais d'un discours visant à camoufler la dégradation du service offert, alors qu'ils sont dans le même temps mis dans l'incapacité d'œuvrer à y remédier.

Plus le management demande aux personnels de s'impliquer dans « le projet d'établissement », moins il leur permet - ce qui était la force de la première Bpi - de faire corps avec l'établissement, ses missions et leur mise en œuvre quotidienne, puisque ce management détruit tous les facteurs de l'implication réelle : le respect des personnes, leur participation à l'élaboration collective de réponses aux questions que soulève l'activité elle-même, la coopération, l'autonomie relative de l'activité, la transparence des objectifs et des procédures.

Béatrice Bonneau
Catherine Revest

Souffrance au travail : alertez-nous !

Il n'y a pas qu'à la Bpi qu'un management irrespectueux des personnes et du collectif crée de la souffrance au travail. Lors de la CAP des conservateurs du 10 novembre, les représentants des personnels ont été amenés à évoquer des dysfonctionnements de management et leurs conséquences pour les personnels, demandant que l'inspection s'en saisisse. Le ministère a indiqué être très attentif à ces questions. Mais l'inspection ne peut s'autosaisir. Une intervention de l'IGB ne peut être diligentée que par le ministre. Pour cela, il est indispensable de constituer des dossiers les plus complets possibles (faits concrets, témoignages écrits, certificats du médecin de prévention,...).

Vos commissaires paritaires peuvent vous y aider.



La Bibliothèque publique d'information survivra t-elle aux ambitions de ses dirigeants ?

Arrivé à la direction de la Bpi en juillet 2010, Patrick Bazin, afficha immédiatement son objectif : la réorganiser. Officiellement pour maintenir son caractère innovant et améliorer l'offre au public ; en réalité, pour l'adapter aux restrictions budgétaires induites par la RGPP, en redéployant les postes pour créer, sans moyens, de nouveaux services, tout en s'attaquant aux modes de fonctionnement collectifs et à une « culture d'établissement » considérée comme un obstacle à une normalisation managériale « moderne ».

Des groupes de travail aux ordres

Ils se sont réunis durant plusieurs mois. Dans un premier temps, exclusivement composés d'encadrants... puis, dans des structures plus ouvertes, mais plus parcellisées et surtout totalement balisées dans lesquelles il n'était plus question que d'étudier des scénarios préalablement validés par le comité de pilotage sans pouvoir les contester.

Le nouvel organigramme : objectif prioritaire de la direction

Initialement, 3 départements thématiques, 4 départements coordonnateurs (lire le monde, publics, systèmes d'information, administratif et technique), eux-mêmes divisés en services. Obligation pour tous les collègues de recandidater sur leur poste pour pouvoir y rester même si le périmètre n'en était pas fondamentalement modifié. Eclatement de certains services comme l'animation ou les périodiques, au mépris de l'importance du travail collectif de ces équipes, départementalisation du service public, détruisant sa transversalité...

La réorganisation des espaces et des collections

Indépendamment de l'appréciation intellectuelle qu'on peut porter sur les regroupements en univers « vivre », « comprendre », « imaginer », « lire le monde », « nouvelle génération »... on peut s'interroger sur la faisabilité du projet. Jusqu'ici, ne sont budgétées que les études et assistance à maîtrise d'ouvrage pour 2012. Rien ne garantit que les travaux, programmés jusqu'en 2015, seront financés. Les personnels ne pourraient qu'approuver une réorganisation qui offrirait au public des espaces plus conviviaux, plus attractifs, si cela ne se faisait aux dépens des collections et des zones d'étude. Mais pour cela, il faudrait plus d'espaces... ce qui n'est pas vraiment à l'ordre du jour !

Une direction

« droite dans ses bottes » !

Impatiente de mettre en oeuvre le nouvel organigramme, elle avait convoqué un CTP le 8 septembre. Le 30 août, dans le cadre d'une consultation organisée par l'intersyndicale, une large majorité des agents de la Bpi se prononçait contre le projet : 70 % de votants, parmi lesquels 75 % exprimaient leur désaccord avec le mode de fonctionnement des « groupes de travail » et 69 % leur refus du nouvel organigramme, alors que 75 % manifestaient leur opposition à la procédure de redistribution des postes ! Un désaveu pour la direction, finalement contrainte de reporter le CTP au 13 octobre. Ce CTP devait être consacré au débat ; une seconde séance était prévue le 20 octobre pour que les représentants syndicaux puissent rendre compte au personnel avant d'émettre leur vote.

La parité syndicale demandait que :

- soit créé un 8e département axé autour de la « politique documentaire », comme il en avait été créé un autour des « publics » ;
- les services ne soient pas éclatés ;
- la mise en oeuvre du nouvel organigramme soit différée jusqu'à la réorganisation concrète des espaces pour garder une cohérence entre l'organisation interne et sa traduction dans les espaces d'accueil du public. Le directeur refusa quasiment tout en bloc.

Des avancées... insuffisantes

Le préavis de grève déposé dès le lendemain par la FSU pour la seconde session du CTP eut un effet magique... la direction découvrit soudain que son projet en béton armé était modifiable ! La création du 8e département devenait envisageable ! Mais il ne comportait que les achats, le retraitement, la reliure, et... la maintenance du bâtiment. Puis, suite aux négociations avec l'intersyndicale, consécutives au préavis de grève, Patrick Bazin accepta que les périodiques intègrent ce 8e département, finalement plus technique que bibliothéconomique puisque la politique documentaire en demeurerait exclue.

Pour la FSU et l'intersyndicale, on était loin du compte, d'autant que la demande de moratoire avait été rejetée. Lors du CTP, considérant que la direction n'avait pas modifié substantiellement son projet, les représentants FSU et CFDT votèrent contre, la CGT s'abstenant. L'administration le ratifia. La normalisation pouvait commencer...

Béatrice Bonneau



BPI studieuse

BnF : bientôt une annexe du MK2 ?

Quand la BnF concède près de 2000 m² à MK2

Il a été demandé aux membres du Conseil d'administration de la BnF du 30 septembre 2011 d'autoriser le Président de la Bibliothèques à signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'établissement public au bénéfice de la société MK2-Vision SA, pour une durée de 30 ans, afin d'y emménager et d'y exploiter un complexe de quatre salles de cinéma sur une hauteur de trois niveaux et une surface de 2048 m². Le tout pour un investissement modique de 8 millions d'euros, la BnF renonçant même à percevoir une redevance pendant les cinq premières années !

Ainsi un énorme trou sera-t-il creusé du côté T3-T2 afin de créer une nouvelle entrée (un pavillon de 270 m²) permettant d'accéder par la rue jardin, à la fois au Hall Est et à un foyer autour duquel seront disposés, sur plusieurs niveaux, les espaces dévolus à l'activité commerciale de MK2, soit 4 salles de cinéma, des restaurants, boutiques, etc. Précisons, enfin, que l'esplanade côté Est sera arasée pour pouvoir construire un pavillon MK2.



Un cadre flou

On ne peut que s'interroger quant au cadre d'un appel public à candidatures si discret qu'il pourrait s'apparenter à un marché de gré à gré avec MK2 : les membres du Conseil d'Administration n'ont été informés de la situation que depuis deux semaines alors que MK2 Vision a déjà consulté l'architecte Dominique PERRAULT pour définir la conception de son projet !

La FSU dénonce un tel accord dont l'ampleur ne laisse pas d'interroger et qui aliène la bibliothèque à des intérêts privés sans aucune contrepartie immédiate au moment où - mais est-ce fortuit ? - derrière un discours officiel branché mettant en avant le remodelage des espaces, censé favoriser

le nomadisme, ou l'implantation de « nouveaux services », la direction annonce dans *Livres Hebdo* une modification profonde du Haut-de-Jardin.

La fuite en avant comme seul projet

Les arguments de la direction ne sont pas recevables. Elle pense en effet que grâce à son généreux partenaire, nous aurons enfin une entrée digne de ce nom, offrant la visibilité requise par l'importance de notre établissement au sein du quartier, que les accès seront enfin permis aux handicapés, que les nouveaux publics diversifiés tant espérés, attirés par les boutiques et les cinémas (!), finiront enfin par effleurer la moquette rouge écureuil des salles de lecture du Haut-de-Jardin.



MK2 deus ex machina ?

A l'entendre, on pourrait croire que sans le MK2, tous les projets de la Bibliothèque seraient au point mort. A cet égard, nous ne sommes pas en désaccord, nous qui affirmons depuis plusieurs mois déjà que la direction cède à tous les intérêts mercantiles. Nous ne comprenons pas l'argument selon lequel la visibilité de la BnF pourrait être accrue par l'opération à venir quand, à cause, sans doute, de la construction du pavillon MK2, la directrice générale annonce l'installation coûteuse - cette fois à nos frais - de deux parois de verre de 14 mètres de hauteur nous signalant de loin".

Nous constatons que c'est surtout la visibilité du partenaire commercial qui s'en trouvera augmentée !

Si le rayonnement de la BnF ne tient plus qu'à la volonté d'une chaîne de cinémas, nous ne pouvons qu'envisager avec méfiance les projets que la direction nous réserve.

FSU-BnF



Réforme de la catégorie B : où en est-on ?

Après la réunion du 11 mars avec la DGRH, l'intersyndicale des bibliothèques avait insisté pour être reçue par un membre du cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur. Cette rencontre a eu lieu le 18 mai mais n'a débouché sur rien de concret, le représentant du cabinet, M. Jouve, conseiller social de la ministre, se contentant de rappeler que la fusion du corps des assistants des bibliothèques et du corps des BAS dans un corps de catégorie B s'inscrivait dans le cadre de la réforme de la catégorie B de toute la fonction publique et que le ministère de l'Enseignement supérieur ne pouvait donc pas agir en dehors de ce « décret coquille » qui a fixé le Nouvel Espace Statutaire (NES) pour tous les corps de catégorie B. M. Jouve avait simplement ajouté qu'il était possible d'engager une réflexion qui permettrait « de desserrer les points de blocage identifiés par les syndicats » et de « voir comment on peut avancer » – mais en restant bien sûr « dans le cadre du NES ».

Bref, rien de nouveau par rapport à la réunion du 11 mars 2011 – si ce n'est la confirmation que le terme de « techniciens des bibliothèques » était bien abandonné et remplacé par celui de « bibliothécaires assistants spécialisés ». Les syndicats ont alors fait part de leur très forte déception et de leur impression « d'avoir été baladés ». Déception qui s'est exprimée le lendemain par la motion déposée en ouverture de la CAP des BAS : « Les représentant-e-s des personnels à la CAP des BAS constatent que le ministère, lors de cette réunion du 18 mai, n'a apporté aucune proposition concrète, et aucune réponse précise aux inquiétudes légitimes des BAS ».



Une nouvelle réunion a eu lieu le 27 mai avec des membres de la DGRH : M. Bernet, adjoint à la Directrice générale des ressources humaines, M. Sabine, sous-directeur du Service de la gestion des carrières des personnels BIATOSS, Mme Belascain, chef du Bureau des personnels des bibliothèques, et deux membres du bureau des affaires statutaires.

Cette fois la DGRH avait soumis à l'avance à l'intersyndicale des bibliothèques un certain nombre de propositions

concrètes : des « hypothèses de protocole sur une amélioration des avancements et promotions » :

- l'augmentation du nombre de promotions possibles pour la liste d'aptitude de B en A et pour la liste d'aptitude de C en B : sur la base, dans les deux cas, d'un concours interne porté à 80% du nombre total des postes offerts au concours et d'une liste d'aptitude égale à 100% des entrées par concours et détachement, au lieu de 1/3 actuellement pour le passage en A ou 2/5 pour le passage en B ;
- et une amélioration du taux de « promus / promouvables » pour le passage du 2e au 3e grade du nouveau statut.

Certes, les chiffres avancés par ces « hypothèses de protocole » représentent une amélioration par rapport à la situation actuelle (15 promotions pour la liste d'aptitude dans le corps des assistants des bibliothèques, 12 pour la liste d'aptitude dans le corps des bibliothécaires, et 15 promotions au grade de BAS hors classe à la dernière CAP), mais les syndicats ont fait remarquer que, lorsque l'on part de si bas, il n'est pas difficile de proposer un peu mieux !... En outre M. Bernet a bien précisé que ces documents constituaient simplement une « base de discussion », non un engagement du ministère, et que toute évolution significative nécessiterait, outre l'accord de la ministre de l'Enseignement supérieur, un accord interministériel Budget-Fonction publique.

Le combat est donc loin d'être gagné, la mobilisation doit continuer ! L'intersyndicale des bibliothèques a alors décidé d'organiser une assemblée générale à Paris afin de permettre au moins aux collègues de Paris et de la région parisienne de venir discuter de ces

mesures et des moyens de continuer l'action.

Anne-Marie Pavillard et Christian Vieron-Lepoutre
Représentants du SNASUB-FSU les 18 et 27 mai 2011

Une première AG a eu lieu à Paris le 16 juin et a rassemblé une cinquantaine de collègues. Beaucoup de BAS, bien sûr, mais aussi quelques magasiniers ainsi que des conservateurs et des bibliothécaires. Les représentant-e-s de l'intersyndicale ont expliqué en quoi consistaient ces « hypothèses de protocole » présentées par la DGRH. Très vite l'accord s'est fait entre tous les participants pour juger ces « hypothèses » totalement insuffisantes et réaffirmer l'opposition générale au projet de décret. La discussion a ensuite porté sur les moyens de continuer l'action : à quinze

jours du début des vacances d'été, il est apparu peu réaliste d'envisager une action de grève dans l'immédiat. L'AG a jugé préférable d'envisager une action à la rentrée, en insistant sur la nécessité de bien préparer une journée de grève afin d'y associer le plus grand nombre de collègues, toutes catégories confondues. Et, dans l'immédiat, les membres de l'intersyndicale présents ont décidé d'adresser un nouveau courrier au ministère pour lui faire part des positions unanimes de l'AG.

A.-M. P.

BNF : le beurre et l'argent du beurre...

Une nomination condamnable

En 2009, la direction de la Bibliothèque nationale de France avait commandé à la société CAPGEMINI un audit du Département de la Reproduction dans un contexte contestable de restructuration d'un département dont les missions de service public se voient progressivement soumises à des objectifs commerciaux.

Une employée de la société d'audit avait été chargée de mener les investigations et les analyses nécessaires à la réorganisation de ce département dans une optique commerciale propre à une entreprise privée. Contre toute logique de service public, ses préconisations ont été suivies presque aveuglément par l'administration de l'établissement.

La BNF et CAP GEMINI : un lien consanguin ?

Cette personne vient d'être très discrètement engagée par la Bibliothèque nationale de France comme responsable de l'un des services du même Département de la Reproduction maintenant réorganisé. Cette nomination pose un grave problème éthique et nous la condamnons.

Ce passage en catimini, qui a pour nous une forte portée symbolique, ne laisse d'interroger quand la frontière

séparant missions et marchés, public et privé, usager et client est en passe de disparaître. En outre, ce recrutement, ajoutant au bénéfice du beurre celui de l'argent du beurre,

ne nous semble pas satisfaire à l'exigence de conditions transparentes et équitables d'embauche, sauf à considérer que tout est permis et que les modalités de recrutement au sein de l'établissement sont désormais subordonnées à des intérêts particuliers.

Une réorganisation pleine d'enseignements

Ce simple fait renforce la FSU dans son opposition à la réorganisation du DRE et valide, a posteriori, les critiques qu'elle avait formulées. Les préconisations de CAPGEMINI et les décisions de la BnF sont entachées par ces pratiques occultes.

C'est à l'aune de ce management opportuniste et sans principe que nous appréhendons les réorganisations à venir. La FSU, qui combat les pratiques abusives et défend l'intérêt public et l'intégrité des missions dévolues à la Bibliothèque nationale de France et à ses agents, s'adressera dans les plus brefs délais au Président Bruno Racine afin d'obtenir les explications qui s'imposent.

La section FSU de la BNF

Augmenter le temps de travail en vertu de la RTT, il fallait y penser, la direction de la BNU l'a fait !

La Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg a connu le 8 avril sa première grève spécifique à l'établissement depuis sa création il y a 140 ans. Cette grève a été suivie par une majorité des 120 agents. Cet établissement unique en son genre joue un rôle de bibliothèque universitaire centrale en sciences humaines après la création des SCD et bibliothèques de facultés. Actuellement le bâtiment bénéficie d'une rénovation : on ne garde que les façades, l'intérieur est reconstruit. La réouverture est prévue en 2014. C'est un projet de faire passer de 35h à 37h l'horaire hebdomadaire de travail qui a motivé la grève. Actuellement l'établissement est dépourvu d'un règlement intérieur du personnel. Il n'a pas mis en

place de règlement ARTT en 2001 car il se trouvait déjà à un régime plus favorable de 35h hebdomadaires du fait des fortes contraintes qu'exige une ouverture continue du lundi au samedi toute l'année (pas de fermeture pendant les congés de fin d'année, ni en été).

L'administration, malgré l'avis négatif des membres du CTPS, a maintenu son projet et l'a fait valider par le CA d'avril qui a donné carte blanche à l'Administrateur pour négocier un règlement intérieur du personnel d'ici juin. Les arguments sont d'ordre légal (tendre vers les 1600h annuelles légales) et politiques (satisfaire les financeurs du chantier de rénovation du bâtiment : collectivités locales et Ministère).

Michel Jedvaj

Communiqué du Bureau national du SNASUB-FSU

Le Bureau national du SNASUB-FSU, réuni le 10 mai 2011, condamne fermement le projet d'augmentation massive du temps de travail des agents de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (passage de 35 h à 37 h par semaine), qui se ferait au nom de l'application de l'accord-cadre du 16 octobre 2001 portant sur «l'aménagement et la réduction du temps de travail» dans l'Education nationale.

Cette mesure incarne à elle seule la manière méprisante dont les personnels des bibliothèques peuvent être traités par leur direction. Après plusieurs années d'efforts pour élargir les horaires d'ouverture et servir

le public dans des conditions rendues difficiles par les chantiers en cours, l'investissement de nos collègues se voit aujourd'hui récompensé par une augmentation imposée de leur temps de travail, juste après l'annonce du gouvernement de ne pas augmenter les salaires des fonctionnaires en dépit de la hausse de coût de la vie. Travailler plus pour gagner moins, est-ce le nouveau slogan que cherche à populariser la direction de la BNU de Strasbourg ?

Le SNASUB-FSU tient à assurer de son soutien les agents de la BNU de Strasbourg dans le refus qu'ils opposent à ce jeu de dupes et revendique des créations de postes statutaires à la hauteur des besoins. Le SNASUB-FSU tient également à rappeler à la direction de la BNU de Strasbourg que le mépris n'est pas une forme de dialogue social et qu'elle ne peut indéfiniment exploiter le sens du service public des agents !

Bilan actuel d'avenir ou de devenir de la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier

La BIU est un établissement composé de 12 bibliothèques universitaires (BU) implantées à Montpellier (UM1-UM2-UM3), Nîmes et Béziers, et de services centraux. Cette structure, régie par une convention datant de 1993, permet de mettre en œuvre une politique générale d'établissement pour répondre aux besoins de l'ensemble de la communauté universitaire de Montpellier. Elle gère 152 agents (dont 17 contractuels) en poste dans les différentes bibliothèques du réseau et dans les services centraux, qui interviennent dans les domaines transverses (harmonisation documentaire, accès aux ressources électroniques, informatique documentaire, patrimoine, gestion administrative et financière de l'établissement). La BIU permet aux usagers de bénéficier des ressources et des services de l'ensemble des BU de Montpellier.

Depuis maintenant deux années, la structure BIU pose problème à nos trois universités. Le passage à l'autonomie de deux des universités a mis à mal notre structure. Puis c'est le logiciel « SYMPA » mis en place lors de la LRU au ministère qui ne reconnaissait pas l'interuniversitaire. Ces deux établissements ont ainsi pu présenter leurs dossiers de passage aux RCE (Responsabilités et compétences élargies) sans aucune mention de la documentation. Notre université de rattachement a ainsi eu beaucoup de mal à faire reconnaître notre existence, les postes et les budgets des deux universités autonomes n'étant plus fléchés. Tant bien que mal nous étions parvenus à un statu quo.

Mais le passage à l'autonomie de cette dernière, prévu pour janvier 2012, repose le problème de façon plus aiguë encore. Ne pouvant pas supporter à elle seule la masse salariale que nous représentons, des décisions doivent être prises.

Si deux des universités s'accordent à dire que nous remplissons bien nos missions et que notre statut doit être préservé, le dernier établissement profite de notre situation ambiguë pour tenter de réduire sa masse salariale.

Face à de telles attaques, le personnel ne pouvait rester passif. Le débat jusqu'alors n'avait lieu que dans notre université de tutelle qui paraît convaincue de l'absurdité de la situation. Les représentants du personnel de la BIU ont tenté de faire sortir la discussion de nos murs et d'alerter l'ensemble de la communauté universitaire : en demandant la création d'un groupe de travail réunissant présidents d'université, direction de la BIU et représentants du personnel ; en alertant le ministère, à plusieurs reprises, sur notre situation par des motions lues en CAPN, enfin en demandant à être nommés experts exceptionnellement au CTP des deux autres universités.

Toutes ces demandes sont restées lettre morte jusqu'à la visite préparatoire au contrat quadriennal des représentants du ministère, qui nous ont alors accordé audience. Nous avons été reçus par le Directeur de cabinet du recteur et l'Adjoint au chef de mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (MISTRD) à la Direction générale pour l'enseignement supérieur, le

vendredi 8 avril 2011. Nous leur avons transmis une lettre co-écrite avec la direction concernant l'avenir de la BIU. L'entretien a débuté par l'énoncé d'un message politique à l'attention des agents de la BIU. Pour le Ministère, la Bibliothèque Interuniversitaire est le fleuron de l'interuniversitaire à Montpellier. Le devenir de la BIU n'est donc pas en péril puisque les services ministériels ont toujours eu à cœur d'éviter l'éclatement de la structure. Maintenant que la fusion des trois universités montpelliéraines n'est plus d'actualité et que le nouveau PRES est à l'étude, notre structure doit être pérennisée.

Dans un premier temps, il est proposé de conforter le statut de notre structure par une nouvelle convention, qui remplacerait la précédente. Ce document, auquel les trois universités se réengageront, contractualisera et sanctuarisera la BIU et ses emplois. D'après eux, cette convention empêcherait les Universités d'utiliser les emplois BIU comme variable d'ajustements de leurs propres besoins en postes. Notre université de rattachement n'aurait donc plus à craindre pour ses emplois et sa dotation.

Dans un second temps, il est nécessaire de préparer les nouveaux statuts du PRES 2ème génération et de voir si la BIU peut éventuellement y être rattachée. Les statuts doivent être établis entre les différents Présidents puis être validés par le Conseil d'Etat, vraisemblablement à la mi-2012. Si jamais les nouveaux statuts ne le permettent pas, la convention signée précédemment doit être suffisante pour garantir le maintien de notre structure.

Cette entrevue a, d'ores et déjà, obligé les Présidents des différentes universités du site à nous écouter. Nous avons reçu dès la fin de cette visite l'invitation à participer au CTP d'une des universités. Nous ne doutons pas que la seconde fasse de même.

Les représentants du personnel se sont engagés à suivre et à participer aux travaux qui nous seront proposés. Toutefois, face à de telles promesses, nous ne manquerons pas de rester vigilants parce que la BIU de Montpellier doit continuer à exister et à évoluer.

Les élus SNASUB-FSU Montpelliérains : Jean Llurba, Valérie Vayssière-Gaspard, Julie Vidal



L'intersyndicale reçue au ministère

Compte rendu de l'entrevue Ministère/Intersyndicale des bibliothèques 11 mars 2011

150 collègues avaient répondu à l'appel de l'intersyndicale des bibliothèques et s'étaient rassemblés, dès 9h, devant le ministère. Ce rassemblement n'est pas passé inaperçu : la police était là, bien sûr, et nous avons appris, depuis, que c'était la première manifestation devant ce bâtiment ! L'intersyndicale a été reçue à 9h30 ; les manifestants sont restés devant le ministère toute la matinée, jusqu'au retour de la délégation intersyndicale, plus de 2h plus tard, et nous sommes ensuite partis tous ensemble à la BnF pour un compte rendu "à chaud" de cette entrevue, dans le hall de la BnF.

L'intersyndicale des bibliothèques a été reçue par M. Bernet, adjoint à la Directrice générale des ressources humaines, M. Sabine, sous-directeur du Service de la gestion des carrières des personnels BIATOSS, et Mme Belascain, chef du Bureau des personnels des bibliothèques.

L'intersyndicale a rappelé ses revendications, défendues dans l'unité dès que les syndicats ont eu connaissance de ce projet de décret, à la mi-janvier (intégration des BAS dans le corps des Bibliothécaires, avec un statut A type pour ce corps, et de réels débouchés en B pour les magasiniers) et a insisté sur le rejet massif de ce projet de décret par tous les personnels. Elle a signalé également le soutien déjà apporté par l'ADBU et par diverses associations professionnelles (Comité français UNIMARC, FULBI, ...).

Réponse de l'administration : ce décret s'inscrit dans le cadre de la réforme interministérielle de la catégorie B (cf. le "décret coquille" de 2009 sur le statut B type), on ne peut donc pas modifier ce décret pour un secteur ou une filière : on ne peut intégrer les BAS en catégorie A. Le seul point négociable serait le nom de ce nouveau corps, M. Bernet reconnaissant que le nom de "technicien" n'était pas l'idéal.

En ce qui concerne la catégorie C : l'administration estime que la mise en place de ce décret va offrir aux magasiniers plus de possibilités de débouchés en catégorie B (par concours, par liste d'aptitude ou examen professionnel). M. Bernet a ainsi annoncé qu'il pourrait y avoir cette année 40 possibilités pour la liste d'aptitude en catégorie B. Pour les syndicats, 40 promotions par liste d'aptitude c'est certes un peu plus que les années précédentes (15 promotions en 2010, et souvent seulement 3 ou 4 auparavant !), mais cela ne répond pas du tout à la revendication intersyndicale d'un réel débouché pour les magasiniers (qui sont actuellement 2500, dont plus de 1500 promouvables en catégorie B).

A la revendication de transformations d'emplois massives de C en B et de B en A, l'administration répond en renvoyant vers les universités : pour les syndicats, cette réponse n'est pas acceptable car cela va se traduire par des régimes différents selon les universités et donc des injustices entre établissements.

Après plus d'une heure de discussion au cours de laquelle les représentants de l'administration ont campé sur leur position, répétant que les choix avaient été faits au niveau national et qu'on ne pouvait donc rien changer, M. Bernet a finalement annoncé qu'il allait transmettre les réponses de l'intersyndicale à la ministre et demander que l'intersyndicale soit reçue très rapidement par la ministre, au plus tard avant les vacances de Pâques.

M. Bernet nous a assuré que le décret ne serait pas publié au JO avant une nouvelle rencontre avec l'intersyndicale, mais pour la suite il laisse à la ministre le soin d'arbitrer : celle-ci peut décider de publier le décret en l'état, avec simplement le changement du nom de "technicien", ou accepter de reporter la publication du décret (la date limite étant fin 2011) et d'ouvrir enfin les négociations.

L'administration s'est également engagée à mettre en place très rapidement une enquête fonctionnelle sur les fonctions que remplissent actuellement les BAS et de contacter pour cela l'Inspection générale des bibliothèques : les résultats de cette enquête permettant de justifier les demandes de transformations d'emplois dans les établissements.

A partir de là, un plan pluriannuel d'examens professionnels pourrait être mis en place pour permettre le passage de BAS en catégorie A et de magasiniers en catégorie B.

Il faut donc continuer à faire monter la pression : continuer les démarches en direction des chefs d'établissements et des présidents d'université, contacter toutes les autres associations professionnelles, etc.

En conclusion, on peut dire que, si nous n'avons pas obtenu le rejet de ce projet de décret, l'administration n'a pas refermé totalement la porte. Il faut donc continuer à faire monter la pression : continuer les démarches en direction des chefs d'établissements et des présidents d'université, contacter toutes les autres associations professionnelles, etc.

Nous vous tiendrons bien sûr au courant dès que nous connaîtrons la date de la prochaine entrevue au ministère.

En attendant, merci à tous les collègues qui sont venus et sont restés devant le ministère pendant plus de deux heures !

Pour le SNASUB-FSU
Béatrice Bonneau et Anne-Marie Pavillard

Sale temps pour la formation des professionnels des bibliothèques

Fin septembre, le ministère de l'Enseignement supérieur a annoncé brutalement qu'il ne financerait plus les formations proposées par les Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB). Rappelons qu'actuellement 12 centres régionaux assurent la préparation aux concours et la formation continue de tous les personnels de bibliothèque. Dans le paysage des organismes de formation, ils complètent donc l'action de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), centrée sur les catégories A, et des Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (Urfist), spécialisées dans l'information scientifique et technique.

Les CRFCB pourront-ils maintenir leur niveau d'activité ?

Officiellement, il s'agit pour le ministère de « se mettre en conformité » avec la loi LRU, c'est-à-dire de désengager l'État du financement de la formation des personnels des BU. Les directeurs des CRFCB, soutenus par l'Inspection générale des bibliothèques (IGB), l'Association des directeurs de BU (ADBU) et les organisations syndicales qui ont déposé dans les CAPN des motions unitaires, ont tenté d'obtenir un moratoire pour 2011 pour permettre à tous les acteurs impliqués d'inventer un nouveau modèle économique. En vain. À partir de juillet 2011, les préparations aux concours ne seront plus subventionnées. Dès janvier 2011, ne seront financés qu'un nombre dérisoire de stages accompagnant des priorités nationales (patrimoine, « renouveau » des BU...).

Sommés pour survivre de chercher fortune auprès des universités qu'ils desservent, les CRFCB vont mettre fin à la gratuité de leurs formations pour les personnels des BU. Les modalités envisagées sont diverses : paiement à l'acte, conventionnement au prorata du nombre d'agents dans les SCD... Ces solutions, envisagées dans l'urgence, se heurtent à des obstacles redoutables : les budgets des universités sont ficelés pour 2011, les règles des marchés publics imposent la concurrence, les CTP et les CA de chaque établissement doivent statuer sur les conventionnements, et certains CRFCB doivent négocier avec de nombreux établissements (40 dans le cas de Médiadix, 15 pour Médiat Rhône-Alpes).

Dans l'immédiat, les postes alloués aux CRFCB et les budgets de fonctionnement sont maintenus. Pour combien de temps ? Sans subside, les CRFCB pourront-ils maintenir leur niveau d'activité ? Que deviendront demain leurs nombreux contractuels payés sur budget propre ? Pour les personnels de bibliothèque l'accès aux formations se fera selon que leur établissement sera « puissant ou misérable ». Cette inégalité est d'autant plus révoltante que les CRFCB développent une offre de formation spécifique en direction des catégories C et B, premières victimes de ces économies de bouts de chandelles.

La préparation aux concours de l'AENES est généralement assurée par les services académiques. Celle des ITRF est très souvent mise en place dans les universités. Seuls les personnels de bibliothèque se verraient ainsi soumis à la nécessité de trouver un financement pour suivre une préparation aux concours. Quid de la promotion sociale dans ces conditions ?

Un épisode supplémentaire du démantèlement des organismes de formation relevant de l'État

Faut-il voir dans tout cela autre chose qu'une mesure strictement économique ? Après la suppression de la formation des enseignants et les attaques contre le CNED, la condamnation à terme des CRFCB n'est sans doute qu'un épisode supplémentaire, et parfaitement invisible aux yeux du grand public, du démantèlement des organismes de formation relevant de l'État. Il s'agit de faire place nette pour le développement des organismes privés dans le cadre d'une concurrence « libre et non faussée ». Par ailleurs, alors que l'embauche massive d'étudiants pour ouvrir les BU se heurte à une limite de bon sens selon laquelle « un étudiant ne peut remplacer un professionnel formé », il peut être utile de réduire tout le monde au même niveau d'incompétence afin de pouvoir liquider plus facilement à terme les emplois statutaires. Sale temps, décidément, pour toute la fonction publique...

Catherine Lancha
SCDU Lyon 3

